



### Durée :

1 jour (7 heures) - 9h00 à 17h00



### Tarifs :

250 € net/stagiaire  
(déjeuner non compris)



### Publics concernés :

Les titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire.

Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau.

Les personnes, salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier



### Dates :

Selon le planning



### Lieu :

Nos formations se déroulent soit à la CCI Seine-et-Marne à Serris, soit à l'UTEC Formation Continue à Avon ou Emerainville



### Prérequis :

Aucun

### Objectifs

Vous souhaitez

- mettre à jour et perfectionner vos connaissances et vos compétences en qualité d'agents immobiliers ou autres professionnels sur le sujet de la vente à la découpe et création de copropriété
- identifier et comprendre les règles concernant la vente à la découpe et création de copropriété
- savoir reconnaître les procédures

Par décret du 18 février 2016, les pouvoirs publics ont rendu obligatoire la formation continue pour les professionnels de l'immobilier.

Pour obtenir le renouvellement de leur carte professionnelle d'agent immobilier, les professionnels de l'immobilier doivent suivre une formation continue d'une durée minimale de 14 heures par an (ou 42 heures au cours de 3 années consécutives d'exercice).

Le renouvellement de la carte professionnelle qui arrive à échéance est conditionné par le suivi de cette formation :

- si la carte expire en 2017, son titulaire doit justifier de 14 heures de formation continue
- si la carte expire en 2018, son titulaire doit justifier de 28 heures de formation continue
- si la carte expire en 2019, son titulaire doit justifier de 42 heures de formation continue

### Méthodologie

Tous les points abordés sont dispensés de manière concrète et vivante par nos formateurs utilisant la technique de la pédagogie interactive et des approches pédagogiques adaptées. Les apports théoriques sont complétés par des études de documents d'urbanisme, des exercices pratiques, des mises en situation et des échanges d'expériences. Accès à un PLU « papier et numérique ».

### Intervenant

La formation est dispensée par un professionnel de l'immobilier.

- **Stratégie de vente à la découpe**
- **Techniques d'estimation d'un immeuble de rapport**
- **Les différents types de congés du locataire**
- **Les congés frauduleux**
- **Vente en bloc**
- **Les préalables à la vente à la découpe**
- **La procédure de la vente à la découpe**
- **Information de l'acheteur d'un bien en copropriété**
- **Les différents types de préemption et les priorités communales**
- **La création de la copropriété et ses acteurs**
- **Copropriétés et Syndic**
- **La mise en place du syndic**
- **L'immatriculation de la copropriété**
- **L'assemblée générale**
- **Les règles de majorité en AG**
- **Les documents de la copropriété**
- **Le budget prévisionnel**
- **Charges récupérables et réparations locatives**
- **Les travaux dans la copropriété**

### Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation obligatoire sera remise au stagiaire.